

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF481

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 2 SEXIES J

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article inséré par le Sénat qui a pour objet d'exclure l'application du PFU pour la fraction des dividendes qui excède 10 % du capital investi.